

CONJONCTURE entreprises

*Le regard de l'AGS
sur les défaillances d'entreprise
et les mutations économiques*

Juillet 2026

Une publication

 **Observatoire AGS**

AGS 
LA GARANTIE
DES SALAIRES

Sommaire

Édito **3**
Chiffres Clés

4 **Défaillances**
d'entreprise

Les emplois **6**
menacés

8 **Les bénéficiaires**
AGS

Les nouveaux **9**
bénéficiaires
AGS

11 **Le soutien de**
l'AGS aux salariés
des entreprises
en difficulté

Dossier **13**
La filière industrielle

17 **Interview**
Olivier LLUANSI
Spécialiste de
la réindustrialisation

À mi-parcours de l'année 2026, l'économie française reste confrontée à un environnement incertain. Si l'inflation apparaît moins vive qu'au plus fort de la crise inflationniste, elle demeure exposée aux tensions sur les prix de l'énergie. Dans le même temps, les conditions de financement restent sélectives pour de nombreuses entreprises. Cette conjoncture pèse sur un tissu productif déjà fragilisé par la succession des chocs récents : hausse des coûts, ralentissement de la demande dans plusieurs secteurs, pression sur les marges et tensions persistantes de trésorerie. Le niveau des défaillances demeure ainsi historiquement élevé et dépasse à fin mai 2026 les 70 000 unités sur douze mois glissants.

La lecture des données AGS confirme cette évolution. Au premier semestre 2026, l'AGS est intervenue auprès de près de 14 000 entreprises et a accompagné près de 158 000 bénéficiaires. Les avances versées atteignent 1,31 milliard d'euros, en progression de près de 20 % par rapport à la même période de l'an dernier. Ces chiffres ne reflètent pas seulement une activité plus soutenue : ils révèlent surtout un alourdissement des situations accompagnées, avec des dossiers aux conséquences sociales et financières plus marquées.

L'industrie illustre particulièrement cette évolution. Longtemps soutenue par la dynamique de réindustrialisation engagée ces dernières années, elle fait aujourd'hui face à de multiples défis : pression concurrentielle internationale, coûts de production encore élevés et nécessité d'investir simultanément dans les transitions numérique et environnementale. Depuis le début de l'année, plus de 17 000 nouveaux bénéficiaires AGS sont issus du secteur industriel, soit une hausse de 18 % sur un an. Les avances réalisées dans ce secteur atteignent 294,5 millions d'euros, en progression de 29 %.

Ces données invitent à dépasser une lecture strictement quantitative des défaillances. Le nombre de procédures reste un indicateur central, mais il ne suffit plus à apprécier l'intensité réelle des fragilités économiques. La taille des entreprises concernées, le nombre d'emplois exposés, la nature des créances avancées et la concentration sectorielle des difficultés deviennent des marqueurs essentiels. À cet égard, les données de l'AGS apportent un éclairage singulier : elles relient directement les difficultés des entreprises à leurs conséquences concrètes sur les salariés, les bassins d'emploi et les secteurs productifs.

C'est dans cet esprit que cette nouvelle édition de Conjoncture Entreprises entend éclairer les grandes tendances à l'œuvre. Nous avons choisi de consacrer notre dossier à l'industrie, secteur au cœur des enjeux de souveraineté, d'innovation et d'emploi, dont les mutations actuelles préfigurent en grande partie celles de l'économie française de demain, avec l'éclairage d'Olivier Lluansi, Professeur au Cnam, ex-dirigeant de Saint-Gobain, ex-conseiller industrie à l'Élysée, fondateur de Territoires d'industrie.

Bonne lecture !

Antonin Blanckaert

Directeur général de l'AGS

Chiffres Clés 2026 (à fin juin)

ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES



13 957

▲ +2,5 %

AVANCES



1,31 Milliard d'euros

▲ +19,4 %

BÉNÉFICIAIRES



157 983

▲ +12,0 %



Au cours des 12 derniers mois, les défaillances d'entreprises en France continuent d'augmenter à un rythme annuel de +4 %, dépassant 70 000 unités à fin mai 2026. Sur la même période, l'AGS est intervenue auprès de plus de 26 900 entreprises, soit 38 % des défaillances recensées.

Les interventions de l'AGS restent principalement liées à des liquidations judiciaires, qui représentent 60 % des dossiers, mais leur progression demeure limitée (+0,8 % sur 12 mois glissants). La hausse globale des entreprises accompagnées par l'AGS (+2,9 %) s'explique donc surtout par l'augmentation des procédures de redressement judiciaire (+6,9 %).

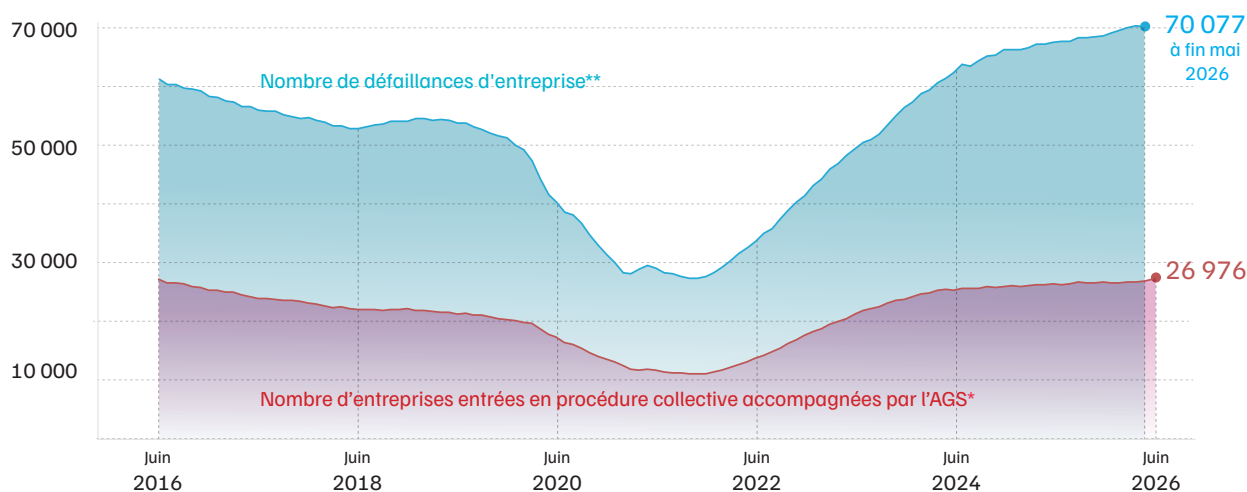
Depuis le début de l'année 2026, l'AGS a accompagné plus de 13 900 entreprises, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Les interventions demeurent très largement concentrées sur les très petites entreprises (TPE) de moins de 10 salariés, qui représentent plus de 85 % des dossiers. Cette structure stable souligne la vulnérabilité persistante de ces entités, particulièrement exposées aux chocs de trésorerie et aux variations de la demande.

Si les entreprises de grande taille restent

peu nombreuses parmi les bénéficiaires du dispositif, celles de plus de 100 salariés enregistrent une progression notable (+4,2 % par rapport à 2025). Cette évolution traduit une diffusion progressive des difficultés vers des structures plus capitalisées, avec des implications potentielles plus significatives en matière d'emploi.

L'analyse territoriale met en évidence une conjoncture contrastée. Les économies insulaires subissent une dégradation sévère au cours du 1^{er} semestre 2026, avec une hausse des interventions de l'AGS de +23 % en Martinique, +17 % en Corse et +12 % en Guadeloupe par rapport à 2025. Sur le territoire métropolitain, la région Auvergne-Rhône-Alpes enregistre une nette dégradation (+9 %), pénalisée par sa forte exposition industrielle. À l'inverse, la façade ouest montre des signes de stabilisation, voire d'amélioration conjoncturelle. Les interventions reculent en Bretagne (-6 %), en Normandie (-5 %) et dans les Pays de la Loire (-3 %). L'Île-de-France conserve sa position de premier contributeur national en volume. Elle enregistre une progression de +4 % à fin juin 2026. ■

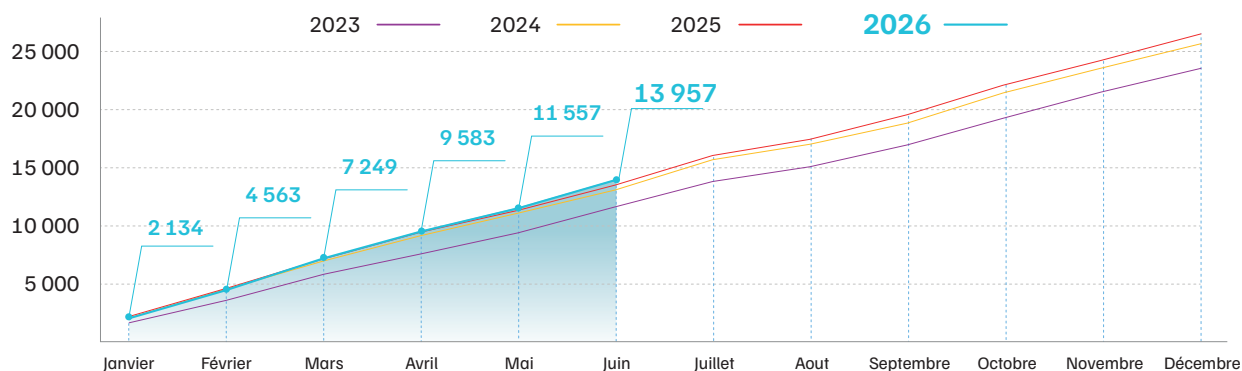
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISE ET ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGS (sur 12 mois glissants)



* Données de l'AGS au 30 juin 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

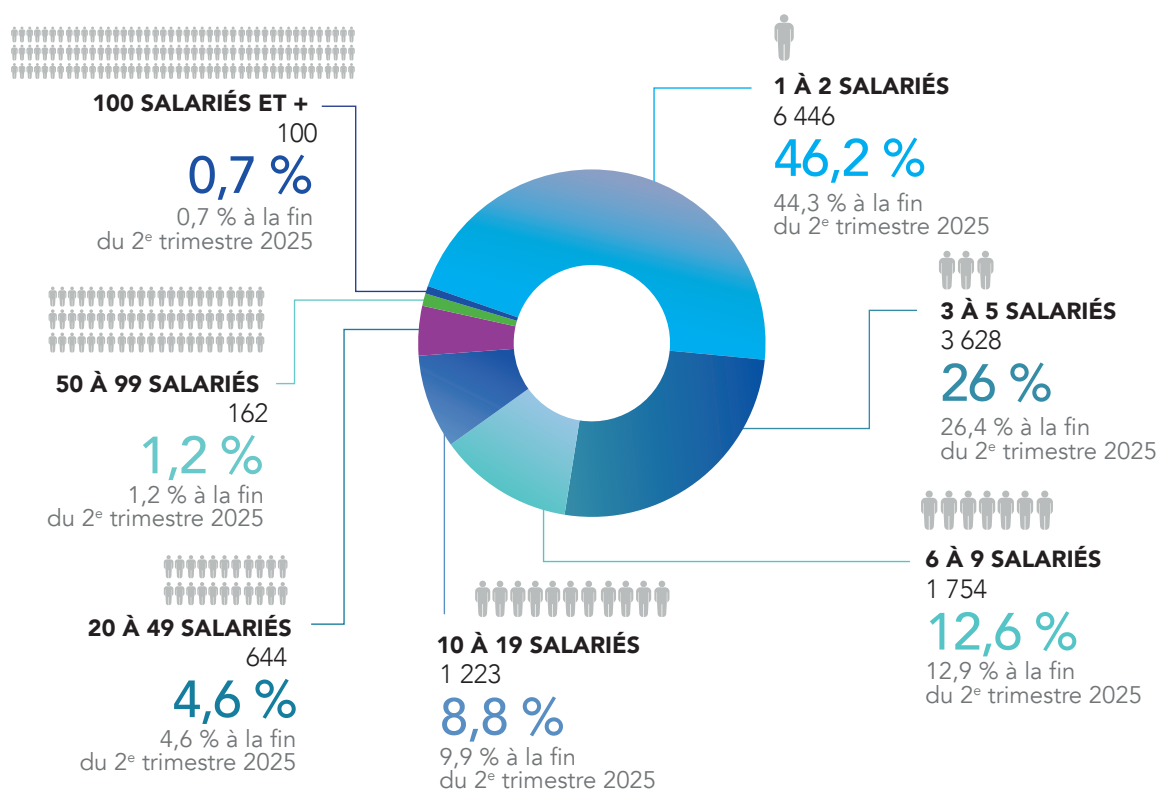
** Données de la Banque de France actualisées en mai 2026 - Révision mensuelle des 24 derniers mois

ÉVOLUTION DES NOUVELLES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGS (en cumul mensuel par année)

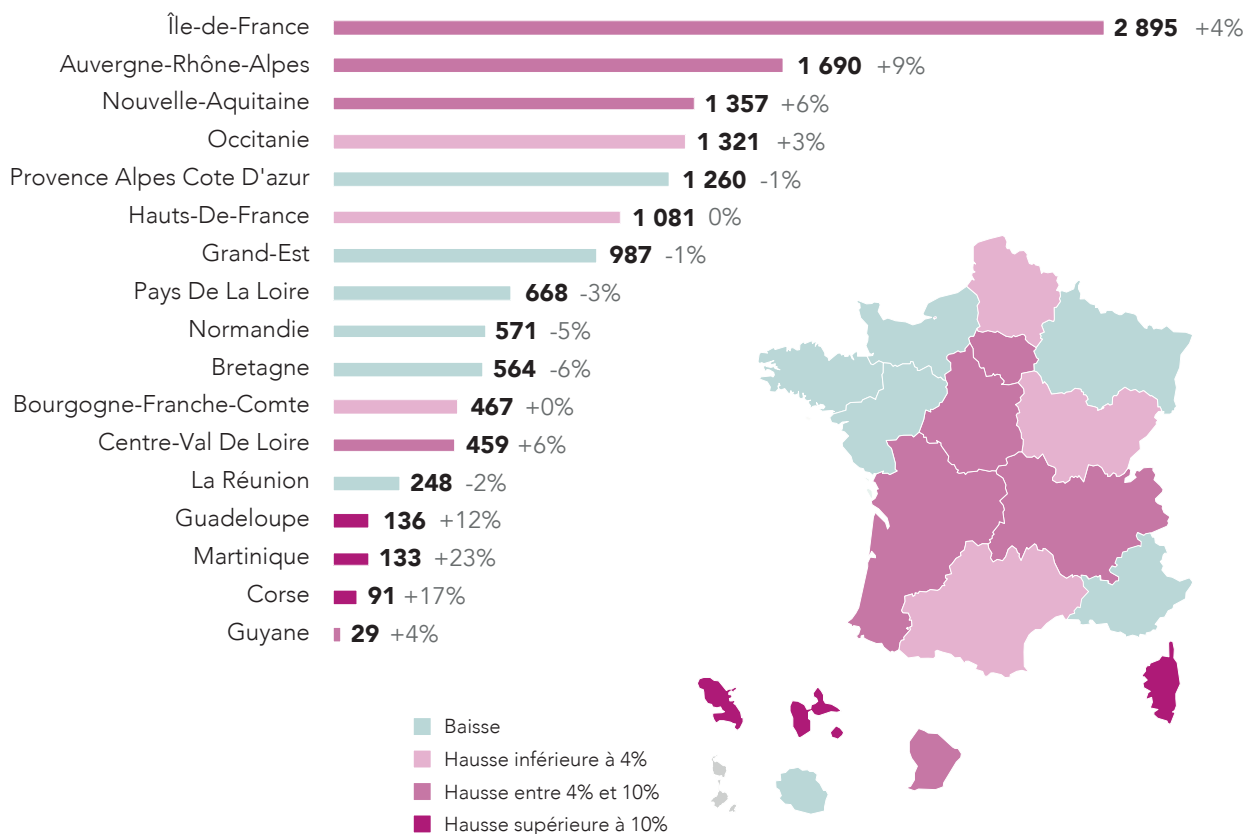


Données de l'AGS au 30 juin 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

TYPOLOGIE DES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



Les entreprises accompagnées sont rattachées territorialement au département de la juridiction compétente dans le cadre de la procédure collective.

Les emplois menacés



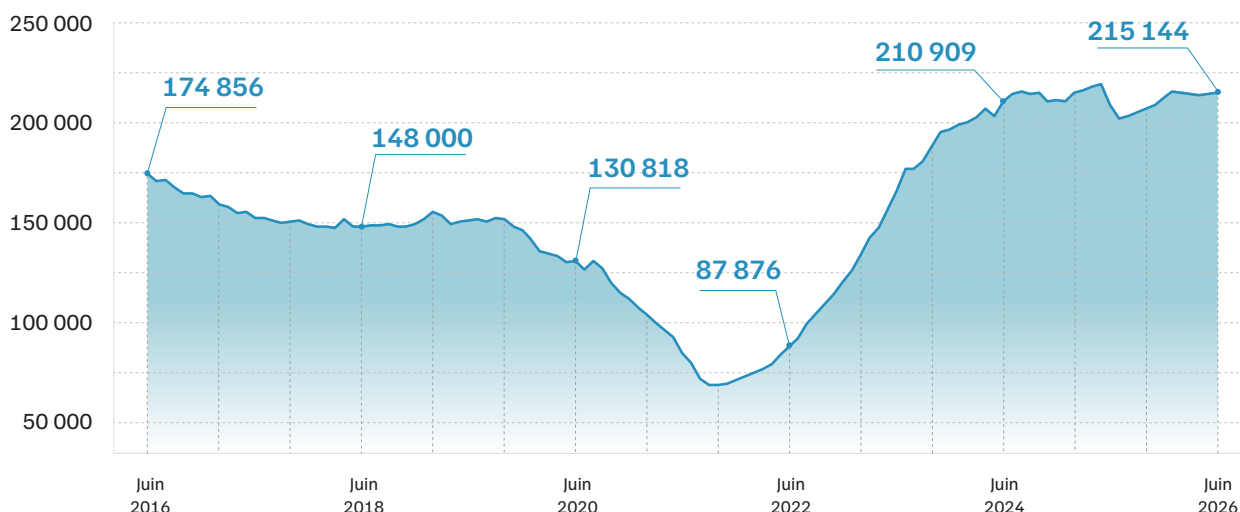
En progression de 3 % en glissement annuel, le nombre d'emplois menacés dans le cadre de procédures collectives dépasse 215 100 postes, soit plus de 6 300 emplois supplémentaires exposés au risque de suppression. Ce niveau confirme le maintien de tensions significatives sur le marché du travail, malgré une relative stabilisation.

Cette évolution recouvre toutefois des dynamiques sectorielles contrastées. Les services aux entreprises enregistrent une dégradation marquée, avec une hausse de 16 % des emplois menacés sur un an, pour atteindre plus de 34 100 postes. L'industrie s'inscrit également dans une trajectoire défavorable (+15 %), totalisant plus de 34 400 emplois. À l'inverse, plusieurs secteurs amorcent une phase de repli : les activités financières affichent une contraction prononcée (-52 % sur un an), ainsi que l'immobilier (-32 %) et les transports et entreposage (-25 %) contribuant ainsi à la modération globale observée à la mi-2026.

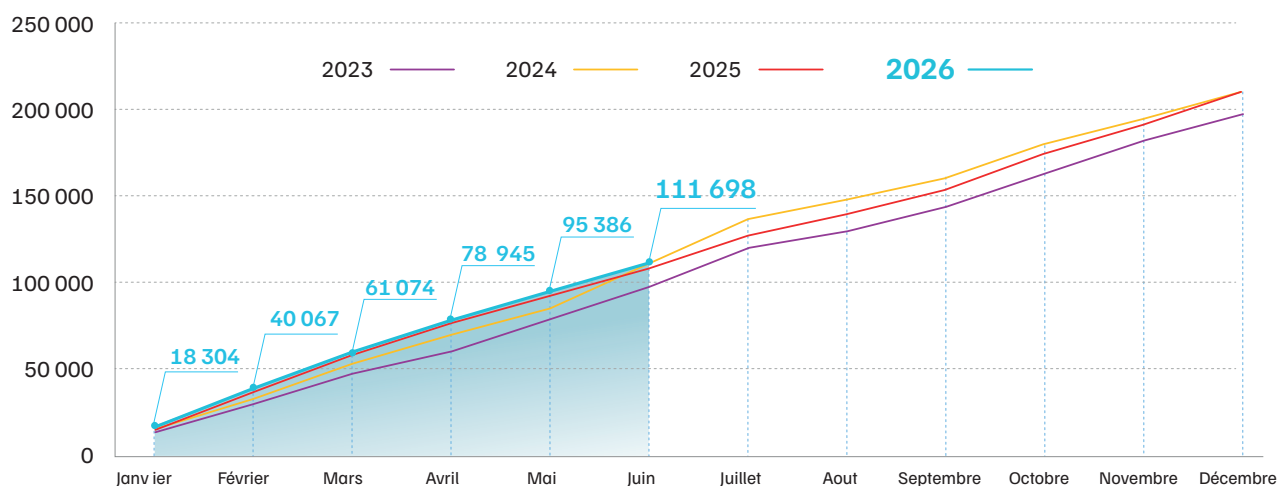
Depuis le début de l'année 2026, environ 111 700 emplois sont concernés par l'ouverture de nouvelles procédures collectives, soit une légère augmentation de 2,3 % par rapport à la même période en 2025. Ce rythme de progression modéré tranche avec les hausses plus soutenues observées au cours des exercices précédents, traduisant un ralentissement des dégradations conjoncturelles.

Les disparités territoriales demeurent marquées. Certaines régions à forte dominante industrielle concentrent une part croissante des difficultés. Les Hauts-de-France se distinguent par une nette aggravation, le nombre d'emplois menacés y ayant plus que doublé en un an. À l'inverse, l'Île-de-France, bien qu'elle demeure la première région en volume, enregistre une amélioration notable avec une diminution de plus de 4 300 (-12 %) emplois menacés à fin juin 2026. ■

ÉVOLUTION DES EMPLOIS MENACÉS DANS LE CADRE DE DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGS (sur 12 mois glissants)

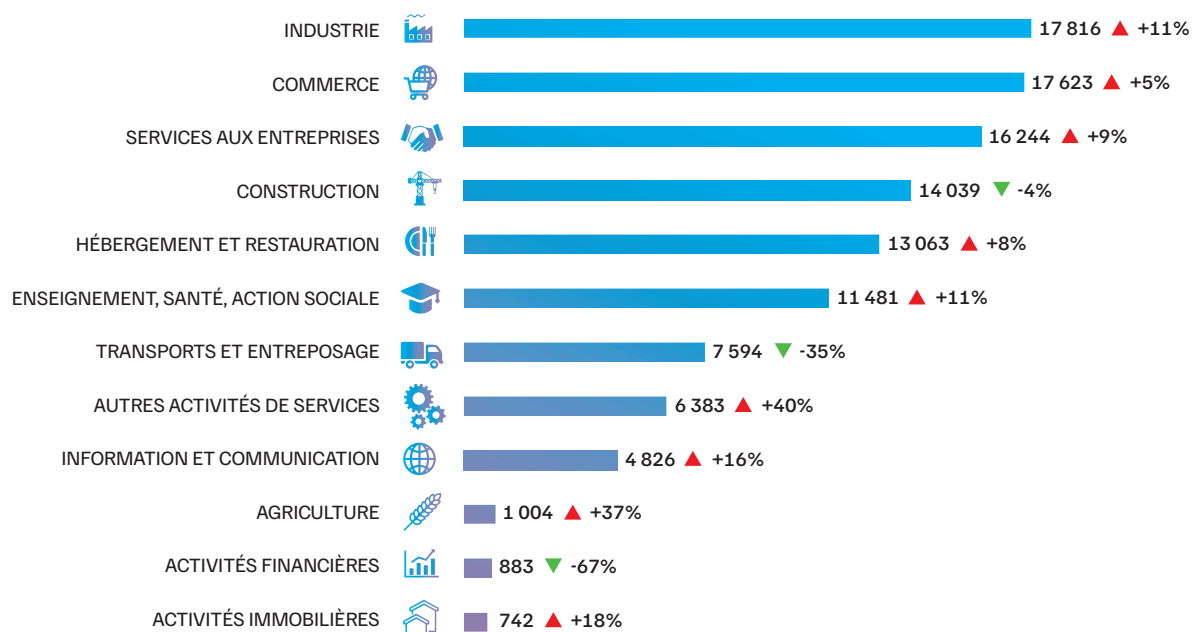


ÉVOLUTION DES EMPLOIS MENACÉS (en cumul mensuel par année)

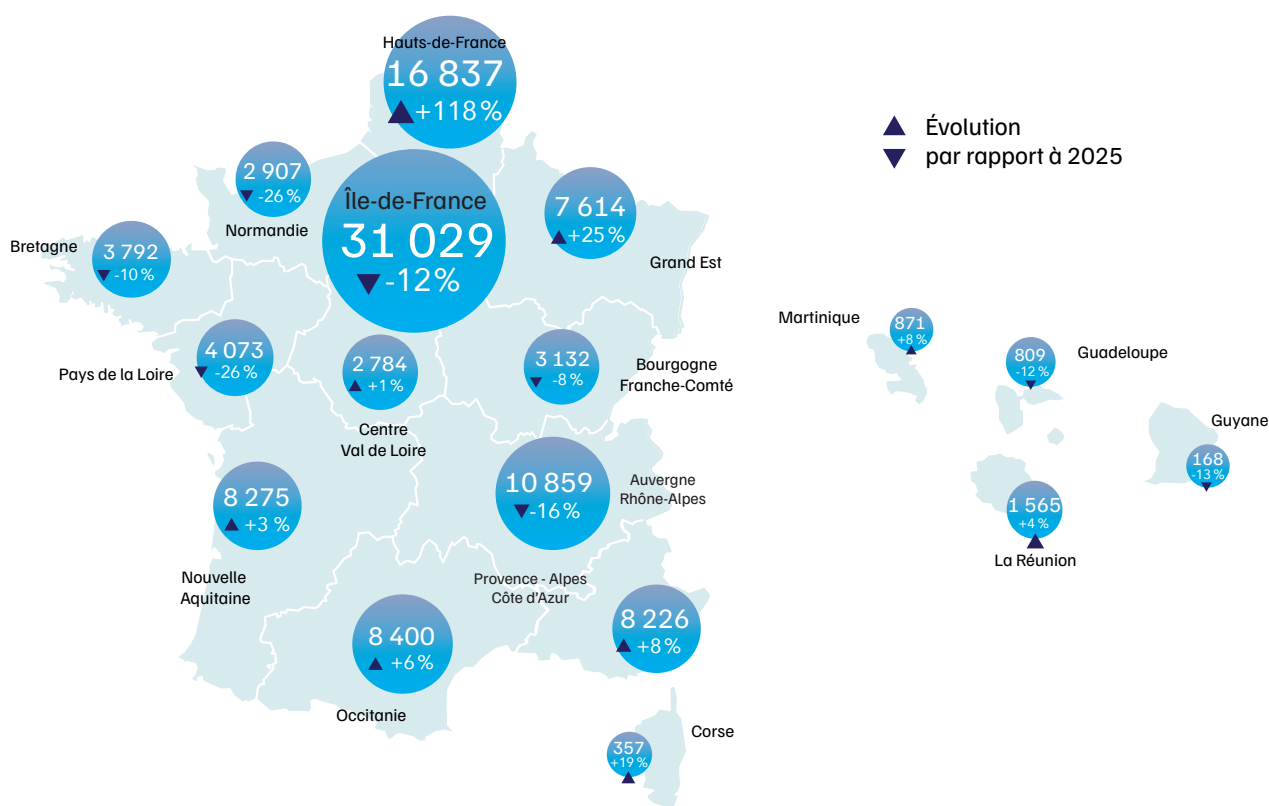


Données de l'AGS au 30 juin 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

RÉPARTITION SECTORIELLE DES EMPLOIS MENACÉS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



EMPLOIS MENACÉS PAR RÉGION DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



Les emplois menacés sont rattachés territorialement au département de la juridiction compétente dans le cadre de la procédure collective.

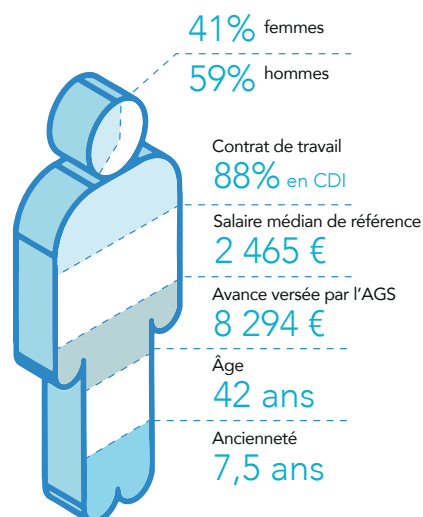
Les bénéficiaires AGS



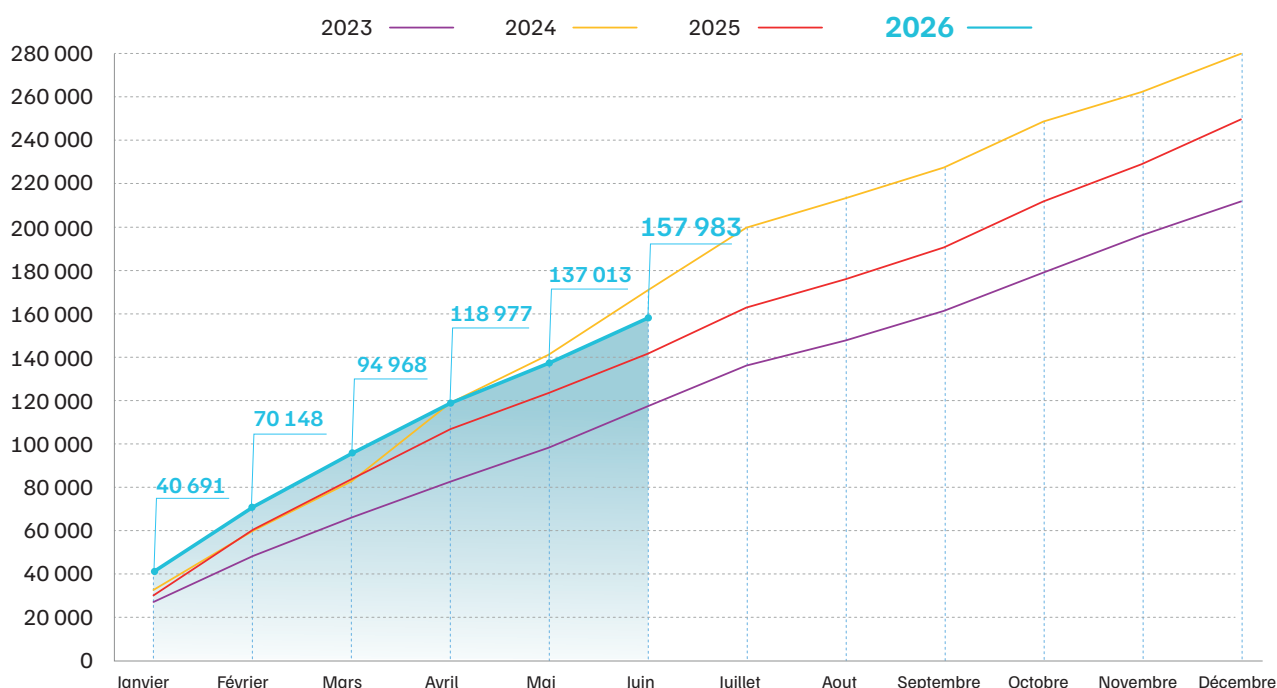
Qu'est-ce qu'un bénéficiaire AGS ?

Un bénéficiaire de l'AGS est un salarié d'une entreprise en procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire) auprès duquel l'AGS a assuré le paiement des créances salariales que l'entreprise n'était pas en capacité d'honorer ■

PROFIL TYPE DU SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE EN 2026



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES SOUTENUS PAR L'AGS (en cumul mensuel par année)



Données de l'AGS au 30 juin 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

À la fin du premier semestre 2026, le nombre de bénéficiaires de l'AGS s'établit à près de 158 000, soit une progression de 12 % en un an. Cette hausse soutenue s'inscrit dans un contexte de maintien des défaillances d'entreprises à un niveau élevé.

Les Hauts-de-France se distinguent par une forte contribution à la dynamique d'ensemble, avec un doublement du nombre de bénéficiaires sur un an (+104,9 %), passant de 9 871 à 20 226. À l'inverse, la Normandie enregistre un repli significatif (-15,1 %), avec 5 355 bénéficiaires contre 6 307 à la fin du premier semestre 2025. Ces évolutions illustrent une géographie des fragilités économiques de plus en plus polarisée, marquée par la concentration des difficultés dans certains bassins d'emploi.

L'analyse du profil des bénéficiaires met en évidence une relative stabilité des caractéristiques sociodémographiques

des salariés concernés par une procédure collective, mais également une augmentation du coût moyen de prise en charge. Les salariés en contrat à durée indéterminée restent largement majoritaires (88 %), reflétant l'exposition persistante de l'emploi stable aux procédures collectives. La part des femmes progresse légèrement, atteignant 41 % contre 39 % un an plus tôt, cette progression est cohérente avec la hausse observée des défaillances dans plusieurs secteurs fortement féminisés : santé et action sociale, services aux particuliers, enseignement, commerce, hébergement-restauration. L'âge moyen des bénéficiaires s'établit à 42,3 ans, tandis que leur ancienneté moyenne atteint 7,5 ans. L'avance moyenne par bénéficiaire progresse (+6,6 %) sous l'effet notamment d'une augmentation du salaire médian (+3,6 %). ■

Nouveaux bénéficiaires accompagnés par l'AGS



Les nouveaux bénéficiaires AGS désignent les salariés qui entrent pour la première fois dans le champ d'intervention de l'AGS.

Sur les 12 derniers mois glissants, leur nombre dépasse 204 700, se maintenant à un niveau historiquement élevé.

La dynamique sectorielle demeure concentrée sur quelques grands pans de l'économie. L'industrie (32 800 bénéficiaires, +17 %), les services aux entreprises (31 600, +13 %), le commerce (30 800, +10 %) et la construction (27 600) regroupent à eux seuls plus de 60 % des nouveaux bénéficiaires à fin juin 2026, confirmant la sensibilité de ces secteurs aux ajustements conjoncturels.

La répartition territoriale reste fortement polarisée. L'Île-de-France concentre environ 53 600 nouveaux bénéficiaires, soit 26 % du total national, en lien avec son poids économique. L'Auvergne-Rhône-Alpes constitue le second pôle (23 900 bénéficiaires, +14 %), caractérisé par la densité de son tissu industriel et commercial.

Depuis le début de l'année 2026, 105 713 nouveaux bénéficiaires sont recensés, contre 97 970 un an plus tôt, soit une progression de 8 % en un an. Certains secteurs affichent une

accélération marquée, notamment les autres activités de services (+43 %), l'enseignement, la santé et l'action sociale (+40 %), l'agriculture (+38 %) et les activités immobilières (+19 %). Les activités financières (-68 %) et les transports (-35 %) affichent une amélioration nette. À l'échelle régionale, la situation reste contrastée avec une forte dégradation dans les Hauts-de-France (+134 %), une amélioration notable dans les Pays de la Loire (-23 %), la Normandie (-22 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (-9 %) et l'Île-de-France (-8 %).

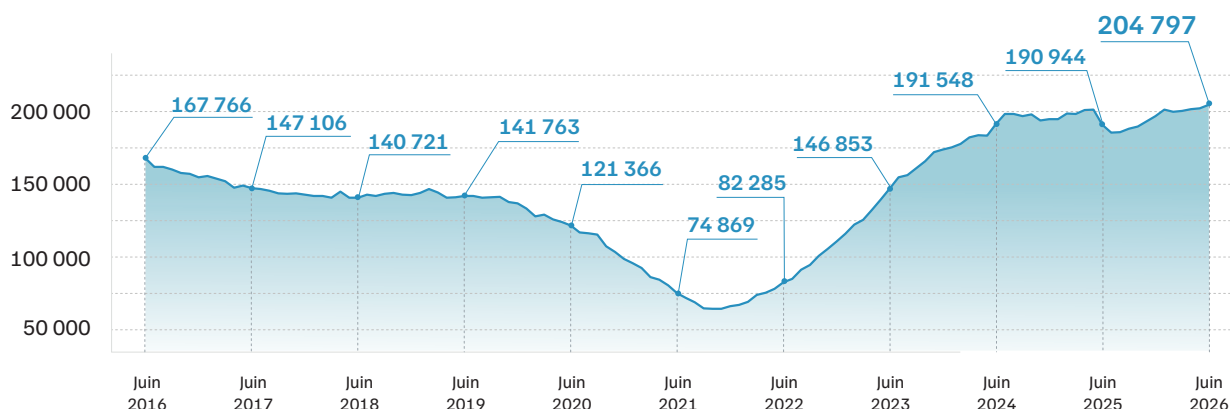
Enfin, le salaire médian de référence des nouveaux bénéficiaires progresse modérément. À fin juin 2026, il atteint 2 296 € sur les 12 derniers mois, soit une hausse de 3,6 % sur un an. Cette évolution masque toutefois des écarts significatifs selon les secteurs d'activité : de 1 924 € dans les autres activités de services à 3 129 € dans les activités financières, soit un différentiel de plus de 1 200 €. ■

105 713

nouveaux bénéficiaires

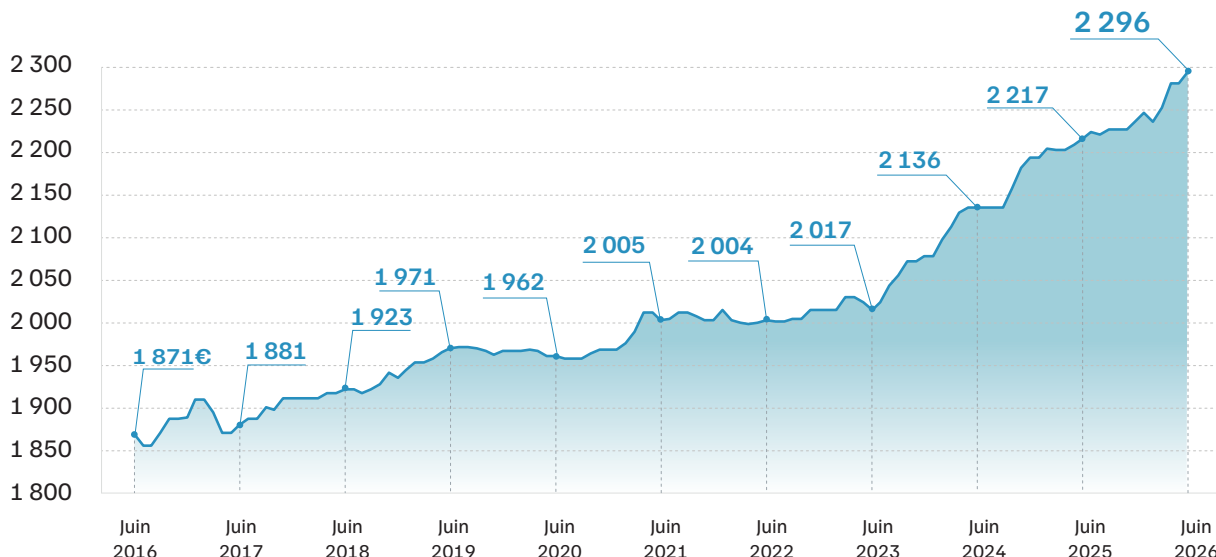
soutenus par l'AGS depuis janvier 2026

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES (sur 12 mois glissants)



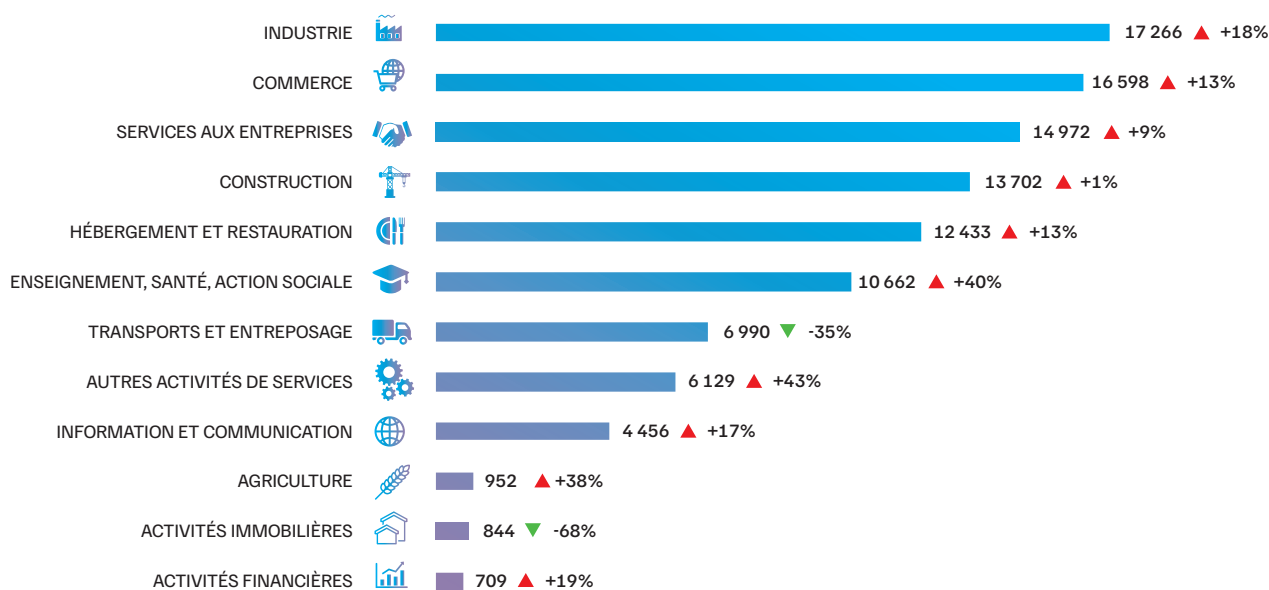
Données de l'AGS au 30 juin 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

ÉVOLUTION DU SALAIRE DE RÉFÉRENCE MÉDIAN DES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES (en euros – sur 12 mois glissants)

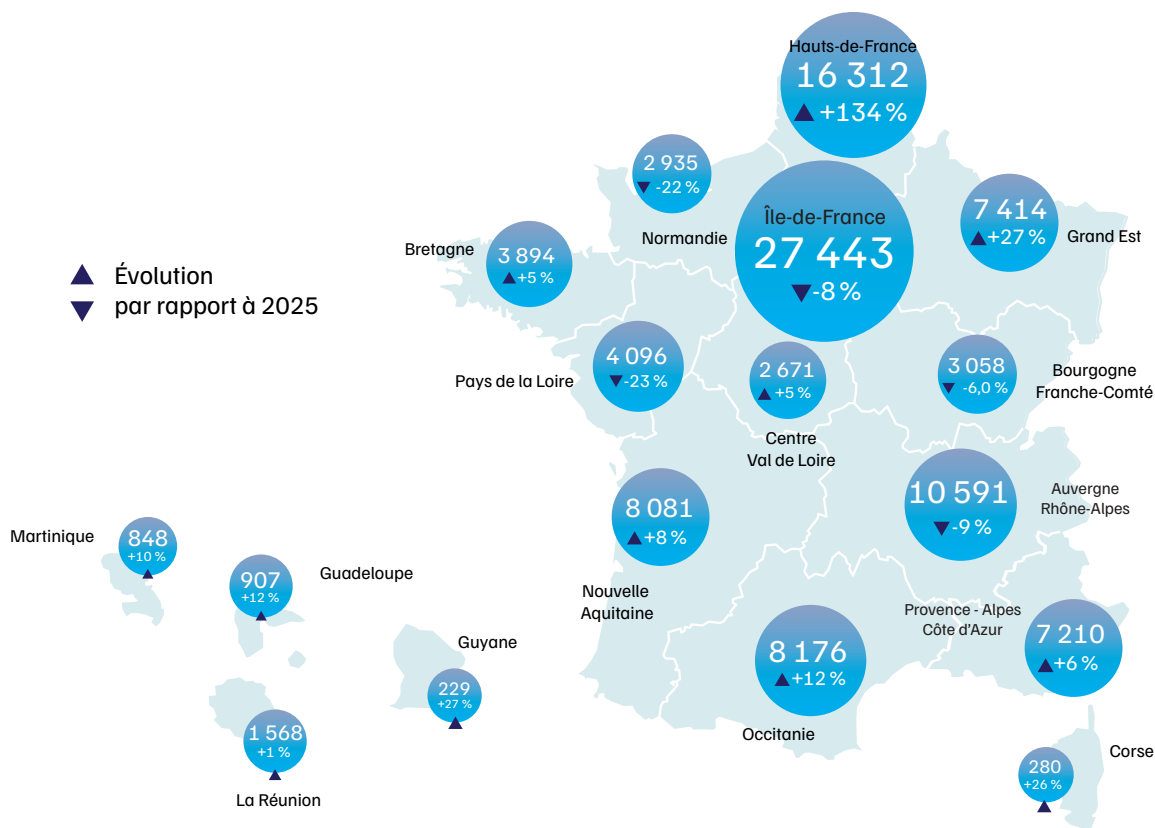


Données de l'AGS au 30 juin 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

RÉPARTITION DES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



NOMBRE DE NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES PAR RÉGION DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



Le soutien de l'AGS aux salariés des entreprises en difficulté



À la fin du premier semestre 2026, les montants avancés par l'AGS atteignent 1,310 milliard d'euros, en progression de 19 % sur un an (contre 1,097 milliard d'euros à fin juin 2025). Sur 12 mois glissants, les avances s'élèvent à 2,45 milliards d'euros, soit une hausse de 10 %, confirmant une tendance haussière durable et une dégradation de la situation économique des entreprises accompagnées.

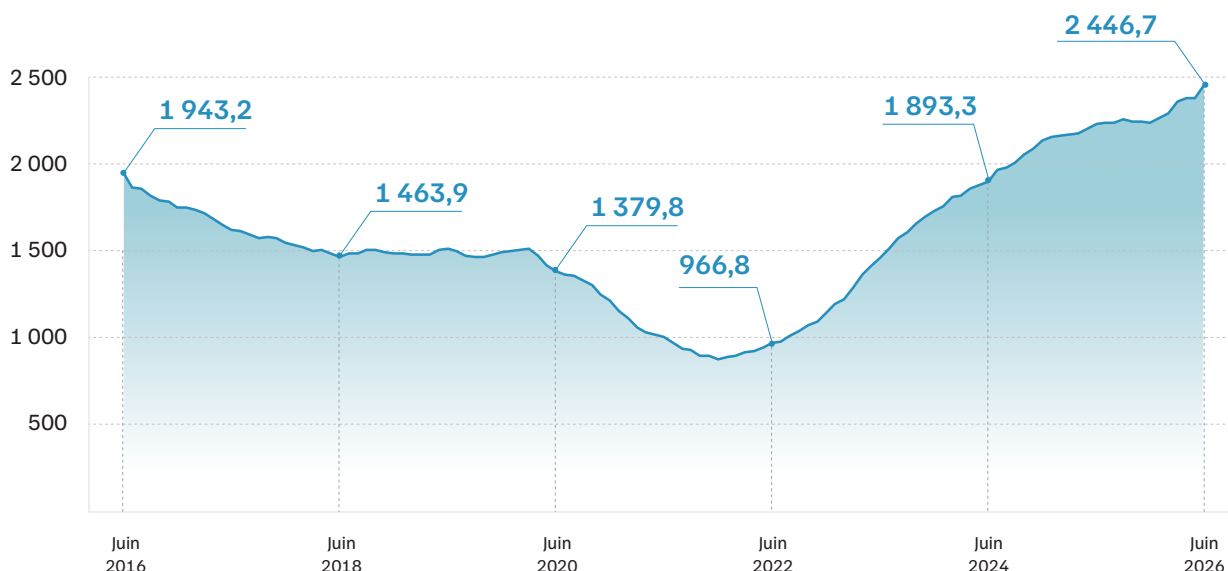
L'analyse sectorielle met en évidence une concentration de la progression sur plusieurs branches. L'industrie demeure le principal contributeur, avec 294,5 millions d'euros avancés au premier semestre 2026, en hausse de 29 % par rapport à 2025. Les secteurs du transport et de l'entreposage ainsi que de l'hébergement-restauration enregistrent également des augmentations marquées (+38 % chacun), atteignant respectivement 106,8 et 106,4 millions d'euros. Les autres

activités de services progressent de 33 %, pour s'établir à 53 millions d'euros. À l'inverse, les activités financières (-13 %) et immobilières (-12 %) sont en repli.

La structure des avances par nature de créance met en lumière la typologie d'interventions, fortement orientée vers la sortie de l'emploi. Les indemnités de licenciement (27 % / 348 M€) sont le principal poste de dépenses, confirmant que les procédures actuelles se traduisent par des restructurations lourdes. Les salaires (23 % / 302 M€) témoignent des ruptures brutales de trésorerie empêchant le versement des rémunérations courantes. ■

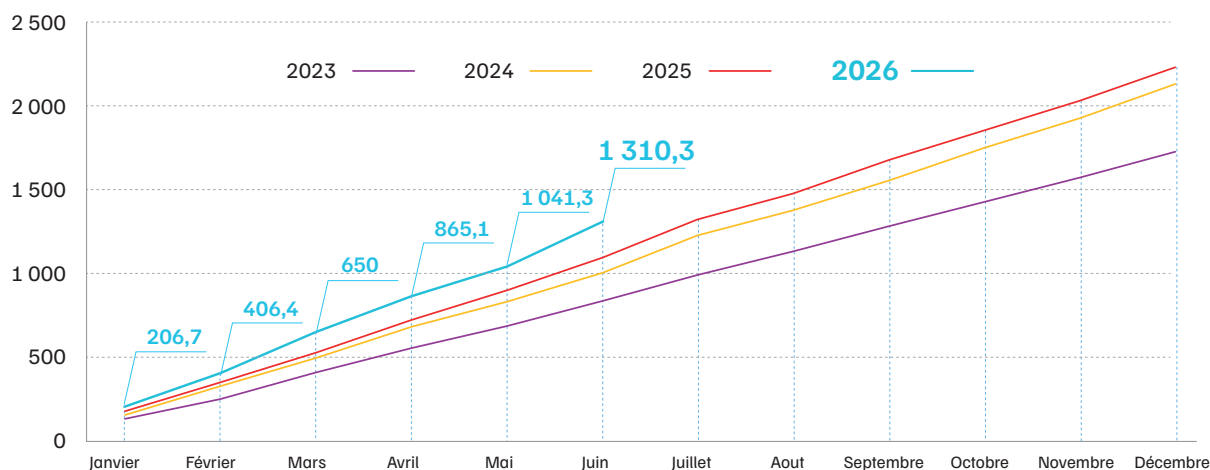
1 310 M€
d'avances
à fin juin 2026

ÉVOLUTION DES MONTANTS AVANCÉS (sur 12 mois glissants)



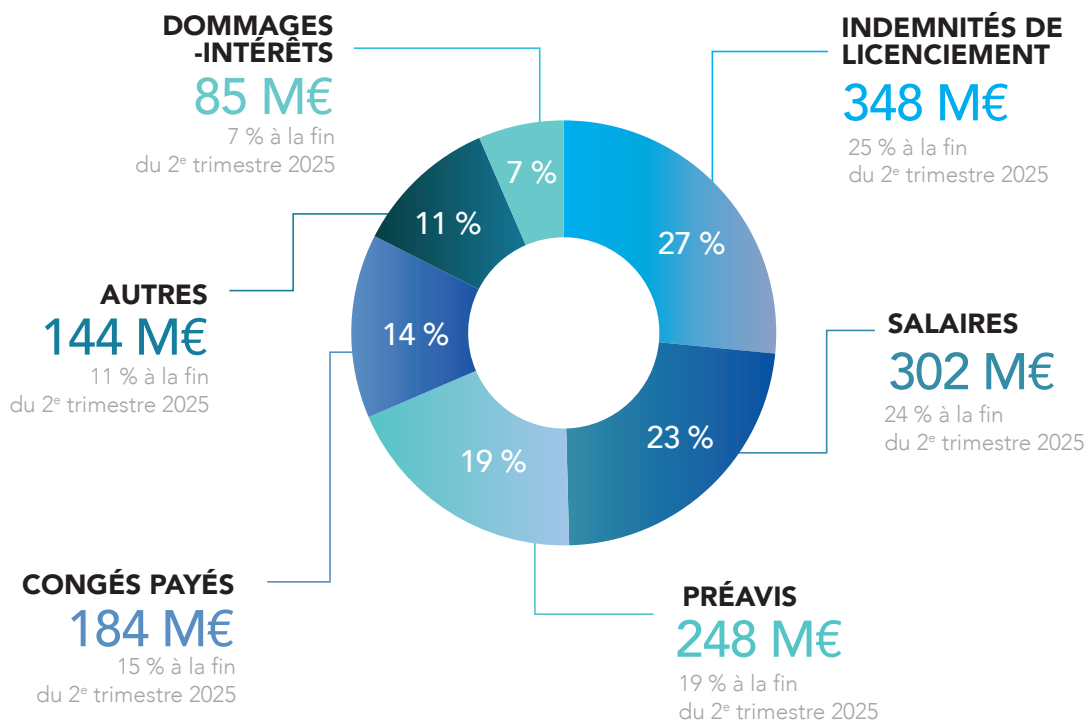
Données de l'AGS au 30 juin 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

MONTANTS AVANCÉS (en millions d'euros – en cumul mensuel et par année)



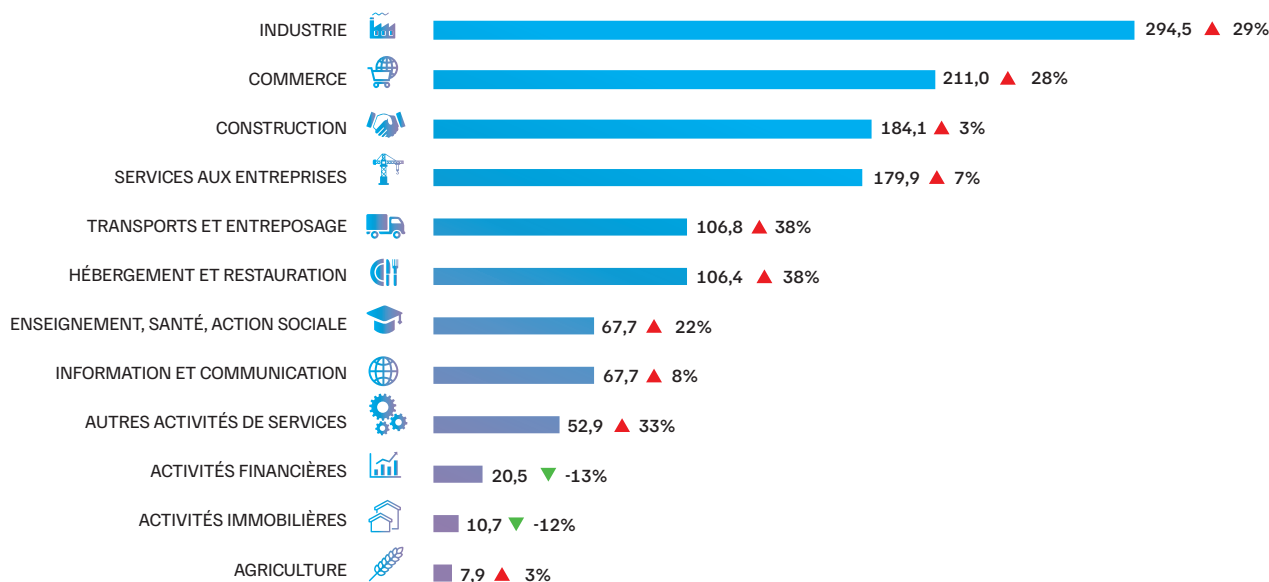
Données de l'AGS au 30 juin 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

AVANCES PAR NATURE DE CRÉANCE DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



La catégorie «Autres» comptabilise les créances DIF-CRP, DIF-CSP, délai de réflexion et les créances Divers à l'exception des dommages-intérêts.

LES VOLUMES D'AVANCES PAR SECTEUR DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026 (en millions d'euros)





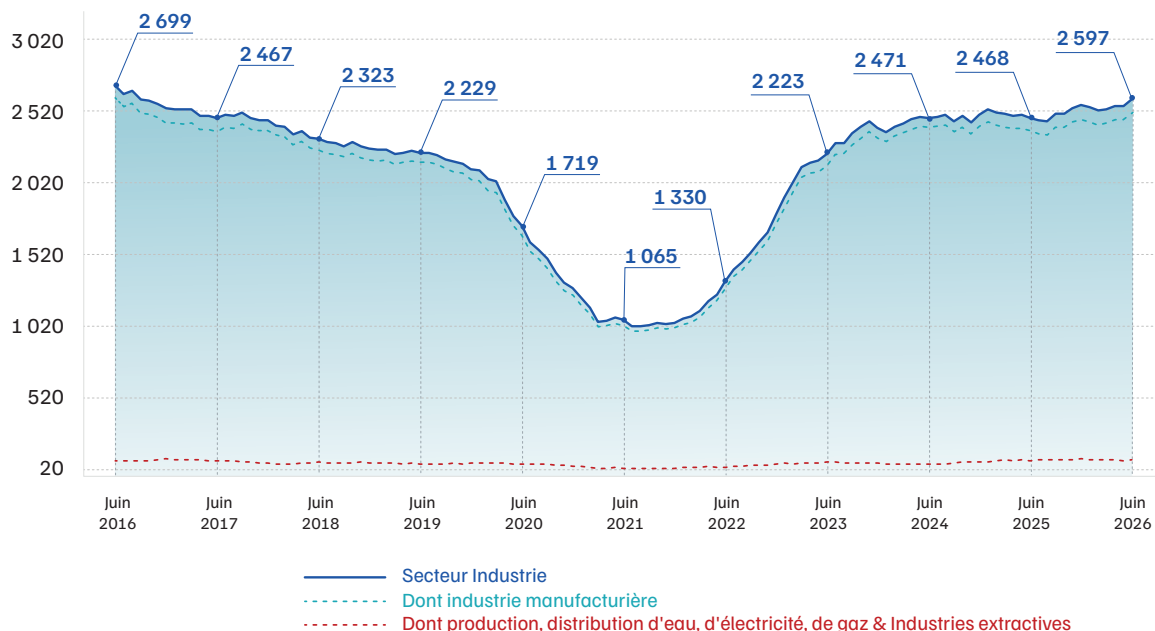
La filière industrielle



Au premier semestre 2026, l'industrie reste installée sur un niveau élevé de procédures collectives, sans rupture brutale mais avec des signaux de fragilisation persistants. À fin juin, le secteur enregistre 1 300 affaires ouvertes, soit une progression de +2,9 % par rapport

au premier semestre 2025. Sur douze mois glissants, la hausse est plus marquée, avec 2 597 affaires ouvertes, en progression de +5,2 % sur un an. Cette dynamique demeure très majoritairement portée par l'industrie manufacturière, qui concentre l'essentiel des dossiers ■

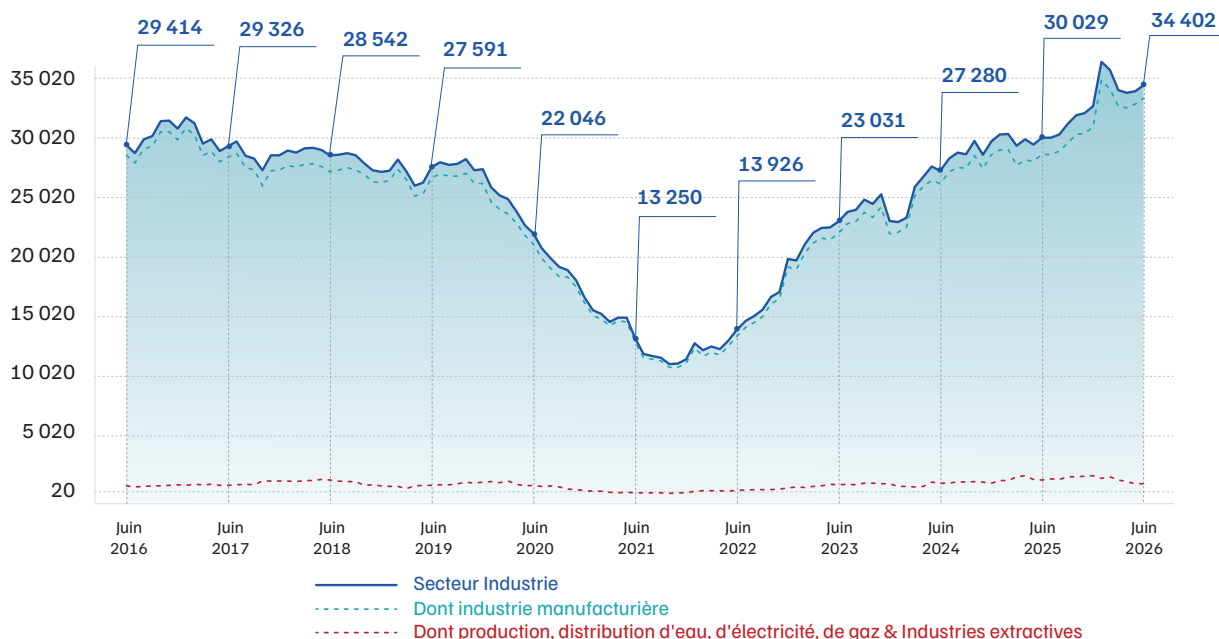
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AFFAIRES OUVERTES DANS L'INDUSTRIE (sur 12 mois glissants)



La lecture devient plus préoccupante lorsque l'on observe les emplois menacés. À fin juin 2026, 17 816 emplois sont concernés au premier semestre, soit +10,9 % sur un an. Sur douze mois glissants, le volume atteint 34 402 emplois menacés, en hausse de +14,6 %. L'écart entre la progression modérée des affaires ouvertes et celle, plus soutenue, des emplois menacés révèle une intensification

du risque social : les procédures industrielles ne sont pas seulement plus nombreuses, elles apparaissent aussi davantage concentrées dans des dossiers à plus forts enjeux en effectifs. Cette exposition est particulièrement visible dans l'industrie manufacturière, en lien notamment avec la fabrication de produits en caoutchouc et plastique, l'industrie agroalimentaire et la métallurgie ■

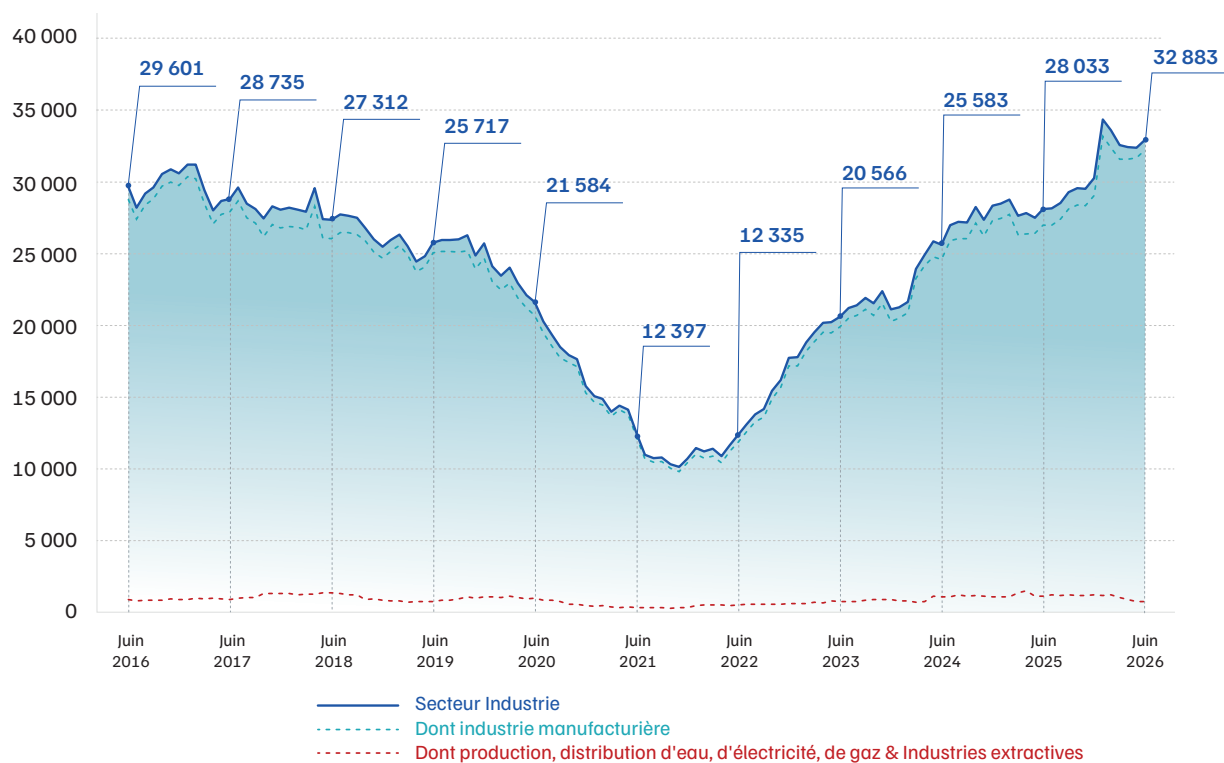
ÉVOLUTION DES EMPLOIS MENACÉS DANS L'INDUSTRIE (sur 12 mois glissants)



Cette montée du risque social se confirme dans le nombre de nouveaux bénéficiaires de la garantie AGS. À fin juin 2026, sur douze mois glissants, l'industrie compte 32 883 nouveaux bénéficiaires, contre 28 033 un an plus tôt, soit une hausse de +17,3 %. L'industrie manufacturière concentre près de 98 % de ces bénéficiaires : les volumes les plus importants se

situent dans la métallurgie (7 318 bénéficiaires), l'industrie agroalimentaire (7 054) et la fabrication de produits en caoutchouc et plastique (5 154). Ces données montrent que la fragilité économique du secteur se traduit concrètement par une sollicitation accrue du régime de garantie des salaires ■

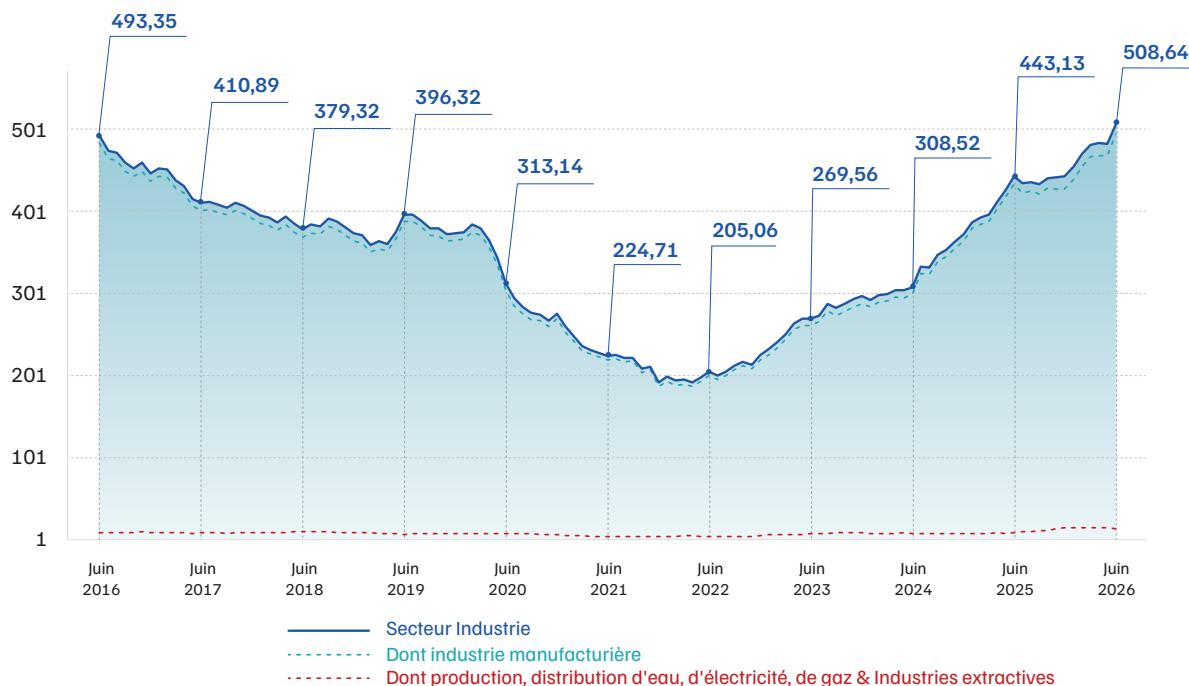
LES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES DANS L'INDUSTRIE (sur 12 mois glissants)



Les montants avancés par l'AGS confirment enfin l'alourdissement financier de la sinistralité industrielle. Sur douze mois glissants, ils atteignent 508,6 M€ à fin juin 2026, contre 443,1 M€ un an plus tôt, soit une progression de +14,8 %. L'industrie manufacturière concentre l'essentiel de

ces avances avec 494,1 M€, repartis principalement entre la métallurgie (126,6 M€), l'industrie agroalimentaire (79,6 M€) et la fabrication de produits en caoutchouc et plastique (62,1 M€) ■

EVOLUTION DES AVANCES DANS L'INDUSTRIE (en millions d'euros sur 12 mois glissants)

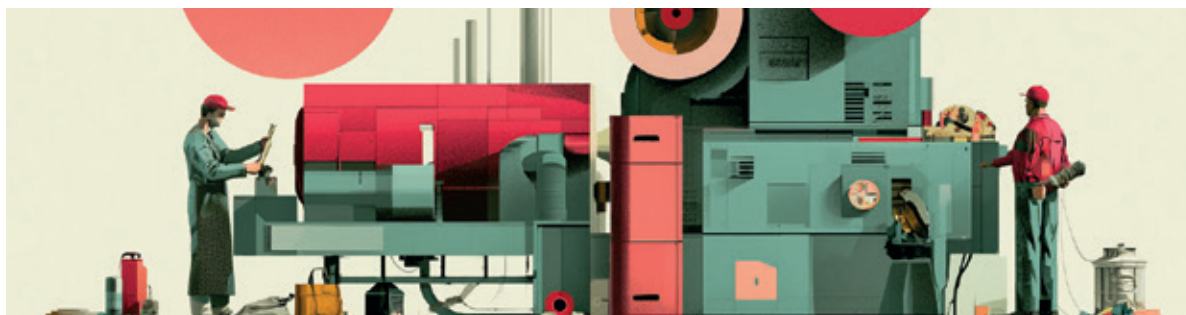


Au total, l'industrie présente en 2026 un profil de risque plus intense que ne le suggère la seule évolution du nombre d'affaires ouvertes. La progression des procédures reste contenue, mais leurs conséquences sociales et financières s'alourdissent nettement. Pour le second semestre 2026,

l'enjeu sera donc moins de surveiller une éventuelle flambée généralisée des procédures que d'identifier si cette concentration de dossiers lourds se prolonge, en particulier dans les branches où les emplois menacés progressent déjà fortement ■

Dégradation des indicateurs, hausse des défaillances d'entreprises, concurrence chinoise, protectionnisme américain, coût de l'énergie : l'industrie française traverse une période de turbulences. Pour l'AGS, en première ligne face aux défaillances

d'entreprises, cette évolution confirme un basculement : au-delà du rattrapage post-Covid, c'est bien une transformation profonde de l'appareil productif industriel qui est à l'œuvre — et qui appelle une réponse stratégique à la hauteur des enjeux. ■



Conjoncture des entreprises industrielles : “Nous ne sommes plus dans un simple rattrapage, mais dans une véritable dégradation du cycle économique”

Dans cet entretien,
Olivier Lluansi, spécialiste de la réindustrialisation,
nous apporte son éclairage.

Depuis plusieurs mois, les indicateurs industriels se dégradent. Sommes-nous face à une crise conjoncturelle ou à un problème plus profond ?

Pendant le Covid, l'ensemble du tissu économique — y compris industriel — a été maintenu artificiellement à flot. Le “quoi qu'il en coûte” a suspendu le cycle naturel de vie des entreprises.

Dans un premier temps, la hausse des défaillances dans l'industrie pouvait s'interpréter comme un rattrapage. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas : ce rattrapage est derrière nous. Nous sommes entrés dans une phase de dégradation réelle du cycle industriel, qui touche particulièrement les PME industrielles, fragiles en trésorerie.

La véritable question est de savoir si nous faisons face à une crise conjoncturelle, liée à des chocs externes successifs, ou d'un affaiblissement plus structurel de l'appareil productif français et européen.

La hausse durable des prix de l'énergie, les tensions géopolitiques et les perturbations d'approvisionnement en matière première alimentent un climat d'incertitude, laissant entrevoir une possible entrée dans une ère de « permacrise ».

Parallèlement, les équilibres mondiaux évoluent. Les États-Unis renforcent depuis plusieurs années leur stratégie de réindustrialisation via des politiques combinant soutien à l'investissement, préférence nationale et protectionnisme. La Chine, de son côté, poursuit une montée en puissance commerciale en Europe notamment, fondée sur des surcapacités de production et une conquête agressive des marchés mondiaux.

Face à ces dynamiques, la France doit s'interroger sur ses

propres choix.

Entre 1975 et 2009, la France a connu une forte désindustrialisation, ramenant l'industrie manufacturière à environ 10% du PIB, soit deux fois moins que l'Allemagne ou l'Italie du Nord. Ce recul s'explique davantage par des choix politiques nationaux que par le cadre européen. Cette trajectoire été alimentée par une vision erronée du développement économique, selon laquelle une économie avancée serait destinée à devenir essentiellement tertiaire.

La période actuelle 2009-aujourd'hui avec une réindustrialisation qui peine à poindre alors qu'elle est souhaitée politiquement depuis 15 ans, pose une question similaire : avons-nous la bonne grammaire pour nos politiques industrielles ?



L'industrie française se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Quels sont, selon vous, les secteurs industriels qui souffrent le plus aujourd'hui et comment l'expliquer ?

Dans l'industrie, les indicateurs ne sont jamais parfaitement homogènes — certaines filières ou certains territoires résistent — mais, globalement, les signaux sont aujourd'hui orientés à la baisse. Si certaines filières continuent de bien performer, d'autres subissent de plein fouet la hausse du coût de l'énergie et l'intensification de la concurrence internationale.

La chimie apparaît comme l'un des secteurs les plus exposés. Très énergivore, elle est directement pénalisée par le différentiel de coût énergétique entre l'Europe et ses concurrents.

L'automobile constitue un autre exemple emblématique. La Chine y progresse rapidement grâce à une stratégie industrielle visant la domination technologique et aux subventions publiques qui sont largement supérieures à celles de ses concurrents. Dans les véhicules électriques notamment, elle dispose d'une avance estimée entre une génération et demie et deux générations, lui permettant de produire à des coûts environ 30 % inférieurs à ceux de l'Europe.

Face à cette situation, l'Europe doit désormais améliorer sa compétitivité interne tout en renforçant ses mécanismes de protection contre les pratiques jugées déloyales.



Entre pression énergétique, concurrence chinoise, protectionnisme américain et fragilités internes, les défis sont considérables. Diriez-vous que la France souffre davantage d'un problème de compétitivité, d'investissement ou de compétences ?

Les trois dimensions sont indissociables.

La fiscalité de production constitue un handicap majeur. Les entreprises industrielles françaises supportent environ 20 milliards d'euros de prélèvements supplémentaires par rapport à leurs concurrentes allemandes. Or, cette somme correspond précisément au niveau d'investissement additionnel nécessaire pour engager une réindustrialisation ambitieuse.

Le coût du travail reste un sujet de préoccupation pour la compétitivité industrielle, notamment pour les métiers qualifiés que requièrent les nouvelles techniques de production (automatisation, industrie 4.0, etc.).

À cela s'ajoute un problème de compétences et d'attractivité. Pendant plusieurs décennies, l'industrie a souffert d'une image dégradée. Résultat : les formations peinent à attirer les talents.

Malgré les difficultés, plusieurs leviers de réindustrialisation existent. Les filières les plus performantes demeurent aujourd'hui l'aéronautique et le luxe, qui continuent de générer des excédents commerciaux significatifs.

À ces piliers historiques s'ajoutent plusieurs grands programmes structurants pour la prochaine décennie : le nucléaire, la modernisation des réseaux électriques, la défense, les data centers et les infrastructures ferroviaires, représentant chacun entre 100 et 200 milliards d'euros d'investissements sur dix ans.

Ces investissements soutiendront l'industrie, mais ne suffiront pas à compenser le déclin de secteurs clés comme l'automobile. Pour renforcer sa résilience, la France gagnerait aussi à s'inspirer du modèle italien, en soutenant davantage les PMI et ETI spécialisées sur des marchés de niche à forte valeur ajoutée.

Vous êtes expert sur la question de l'industrie et de la réindustrialisation, assiste-t-on à une nouvelle vague de désindustrialisation ou à une transformation douloureuse mais nécessaire ?

Entre 2007 et 2023, la France a amorcé un léger redressement industriel avec la création d'environ 15 000 emplois manufacturiers par an et l'ouverture de nouvelles usines. Une dynamique positive, mais insuffisante au regard



des besoins du pays : il faudrait créer entre 60 000 et 70 000 emplois industriels par an pour engager une véritable réindustrialisation. Cette phase a surtout reposé sur un contexte favorable - politiques pro-entreprises, dispositifs d'aide et rebond post-Covid - plutôt que sur des fondations industrielles durables. Lorsque ces soutiens se sont atténués, les indicateurs sont rapidement repassés dans le rouge.

La période actuelle ne relève pas seulement d'une crise, mais d'une transformation profonde, à la fois difficile et porteuse d'opportunités. Il n'y a pas de fatalité : au contraire, la réindustrialisation est devenue une nécessité pour préserver la souveraineté, la cohésion territoriale et la transition écologique.

En effet, une nation qui ne dispose pas d'un socle industriel solide est une nation qui perd progressivement sa souveraineté, en devenant dépendante d'autres puissances pour des biens stratégiques.

Ensuite pour des raisons de cohésion territoriale. L'industrie irrigue les villes moyennes et les territoires périphériques, là où les services à forte valeur ajoutée se concentrent principalement dans les métropoles.

Enfin, la transition écologique elle-même nécessite une renaissance industrielle : cela passe par la création de nouvelles chaînes de production courtes, de produits décarbonés et de solutions de mobilité innovantes, comme la voiture électrique.

En résumé, cette phase peut devenir un levier de renaissance industrielle, à condition de repenser profondément nos politiques industrielles et leurs priorités.

Dans dix ans, parlera-t-on d'un tournant réussi ou d'une occasion manquée ?

Dans dix ans, cette période pourra être perçue soit comme le début d'une véritable renaissance industrielle, soit comme une occasion manquée.

Dans le scénario positif, la France aurait réussi à repenser sa politique industrielle : malgré des efforts depuis 2009 (soutien aux filières historiques, innovation, start-up nation, France 2030), les résultats restent limités, avec une industrie stable autour de 10 % du PIB au lieu des 15 % visés. Les années 2024-2026 apparaissent donc décisives pour trouver les leviers efficaces, pour refonder une grammaire de politiques industrielles nouvelles

Dans le scénario négatif, cette période serait vue comme celle où les solutions étaient connues, mais non appliquées. La fiscalité française, jugée défavorable à la production et favorable à la consommation, freine la compétitivité industrielle. Sans réforme de fond, la part de l'industrie dans le PIB risque de rester durablement bloquée autour de 10 %.

Notre modèle de politiques industrielles atteint aujourd'hui ses limites. Pour autant, le diagnostic n'est pas celui d'une impasse. Au contraire. Des atouts subsistent, des secteurs résistent, et de nombreux leviers de rebond existent, qu'il s'agisse de la commande publique, de la mobilisation de l'épargne, du potentiel des PMI et des ETI ancrées dans leurs territoires, de la territorialisation de la formation pour mieux répondre aux besoins, du foncier, ou encore de l'accès à une énergie décarbonée et compétitivité. Mais ces opportunités ne se concrétiseront qu'au prix d'une remise en cause profonde des choix passés et d'un rééquilibrage des politiques publiques. ■



Découvrez notre nouveau site internet !

Plus simple,
plus intuitif, plus utile.
Notre site fait peau neuve
pour mieux
vous accompagner
au quotidien.



- Des parcours utilisateurs repensés, plus fluides et plus rapides,
- un chatbot intelligent pour répondre à vos questions en temps réel,
- un fonds documentaire juridique complet et régulièrement mis à jour,
- une newsletter hebdomadaire gratuite dédiée à la veille juridique sur les entreprises en difficulté.

Un nouvel espace pensé pour les professionnels, au service de l'information juridique et de l'efficacité.
Explorez dès maintenant notre nouveau site.



Retrouvez toutes les parutions
de **L'OBSERVATOIRE AGS**
sur notre site Internet

Les données économiques exclusives sur la garantie des salaires

Conjoncture entreprises est un magazine économique trimestriel qui propose des données exclusives sur la garantie des salaires et l'intervention de l'AGS dans le cadre des procédures collectives. Au-delà des chiffres, il offre un éclairage concret sur la santé économique des entreprises françaises et les dynamiques de l'emploi.

Dans chaque numéro, vous retrouvez notamment des chiffres clés sur l'activité de l'AGS, un focus sur les entreprises impactées et l'ouverture de procédures collectives, le nombre de salariés bénéficiaires de la garantie ainsi qu'une analyse d'un invité sur la vie économique.

Et notre actualité
sur [notre page LinkedIn](#)



[AGS - La garantie des salaires](#)



L'AGS a l'objectif permanent de partager avec un public élargi les statistiques exclusives qu'elle détient dans les procédures collectives. Les données proviennent du système d'information décisionnel de l'AGS.

Plus d'informations sur la garantie des salaires, l'AGS,
les statistiques annuelles et trimestrielles sur Internet :

ags-garantie-salaires.org

AGS
37 rue du rocher - 75008 Paris
Tél. : 01 55 50 23 00

E-mail :
agscommunication@delegation-ags.fr

CONJONCTURE ENTREPRISE

Le bulletin trimestriel de l'AGS

consacré aux entreprises en difficulté et leurs salariés

Juillet 2026. Édité par l'AGS, 37 rue du Rocher – 75008 Paris
Directeur de la publication : Antonin Blanckaert, Directeur général
de l'AGS - Production statistique et analyses économiques : Pôle
Data et Analyses - Conception éditoriale et diffusion : Service
Communication - Direction artistique : Andrea Costa. Gratuit –
Dépôt légal : Juillet 2026 – ISSN 2679-0319.